

Les couleurs de la représentation *

Éric FASSIN **

La théorie de la diversité hésite constamment entre deux versions de la figuration, à savoir l'identification de la représentation descriptive, et la symbolisation de la représentation miroir (argument paritaire). Jouer de l'identification, et ne pas en jouer, c'est bien ce qui décrit aujourd'hui le dilemme des acteurs de cette représentation politique nouvelle, minorités visibles autant qu'élus de la diversité.

* Cet article est une reproduction remaniée d'une introduction au dossier «Représentants et représentés : élus de la diversité et minorités visibles», coordonné avec Martina Avanza (dans la *Revue française de Science politique*, Vol. 60 N° 4, 2010)

** École normale supérieure, Iris (CNRS/EHESS/Inserm/Université Paris 13)

C'est dans le sillage de la parité qu'émerge véritablement, au cœur du débat public français, la question dite de la « diversité », et singulièrement en matière de représentation politique¹. Dès 1992, les initiatrices du mouvement paritaire avaient pourtant pris soin de distinguer explicitement les deux logiques, en récusant « l'idée pernicieuse qui consiste à mettre les femmes sur le même plan qu'une classe, qu'une catégorie sociale, qu'une communauté ethnique ou confessionnelle »². C'est que les femmes, expliquaient alors Françoise Gaspard, Claude Servan-Schreiber et Anne Le Gall, appartiennent à toutes les catégories – de classe, de race ou de religion. Sans doute aurait-on pu remarquer qu'il en va de même pour les ouvriers, ou les Noirs, ou encore les musulmans, qu'on retrouve non moins logiquement dans chaque catégorie.

La rhétorique de la diversité s'inscrit dans le cadre de la « question raciale » qui, comme les questions sexuelles, cesse dans ces mêmes années d'être renvoyée à l'altérité radicale de « l'Amérique » pour se faire entendre dans les controverses sur la société française – surtout à partir de 2005, en particulier autour des violences urbaines de l'automne³. Loin de se substituer à la « question sociale », ou à l'inverse de s'y réduire, la « question raciale » contribue à en imposer une lecture plus complexe : les inégalités sociales ne sont pas seulement des inégalités de classe ; les discriminations raciales peuvent en effet

les redoubler, mais aussi affecter ceux que leur statut socio-économique moins fragile semblerait devoir mettre à l'abri. Mais il y a plus. Poser la question raciale, c'est aussi une manière de « rapatrier » une autre question – celle de l'immigration. En effet, la rhétorique républicaine qui prévalait depuis les années 1980, en réaction contre la pression du Front national mais aussi contre toute revendication minoritaire, reconnaissait une seule distinction – entre Français et étrangers. À force de parler de « Français issus de l'immigration », à la deuxième génération et au-delà, il devient évident qu'on distingue entre Français, en raison de leur culture supposée ou de leur couleur de peau perçue.

La « question raciale » n'est donc pas épuisée en dernière analyse par la question de l'immigration, non plus qu'en dernière instance par la question sociale. La « question noire » – dont le Conseil représentatif des associations noires (CRAN) se constitue en porte-parole au moment même de la révolte des banlieues, en novembre 2005 – en est l'illustration : d'une part en effet, ce mouvement qui naît dans les classes moyennes ne permet plus d'assimiler entièrement les populations noires au prolétariat ; d'autre part, la catégorie de couleur qu'il fait advenir dans le langage politique, en regroupant des Français d'outremer et des Noirs, Français ou non, venus d'Afrique subsaharienne, ne peut davantage se réduire aux logiques de l'immigration⁴. Représenter la société française en ces termes renouvelés, et complexifiés : c'est tout l'enjeu de la controverse sur ce que le CRAN, qui y joue un rôle décisif, appelle « statistiques de la diversité » et qu'on peut aussi qualifier d'ethniques ou de raciales, selon qu'on met l'accent sur l'origine ou l'apparence. En effet, dans cette bataille politique qui se met précisément en place au moment des élections présidentielles de

2007, il s'agit bien de représentation, dans tous les sens du terme. Son représentant le dit explicitement : « Pour compter, il faut pouvoir se compter »⁵. Les représentations de la société posent ainsi le problème de la représentation politique : les « minorités raciales » sont bien françaises, et demandent justement à être traitées comme telles – soit, selon la formule célèbre de Césaire, comme des « Français à part entière », plutôt que des « Français entièrement à part ». De fait, c'est un enjeu proprement politique, où la droite semble plus à l'aise que la gauche, à tel point que Patrick Simon a pu poser cette question : « Comment la lutte contre les discriminations est-elle passée à droite ? »⁶. Sans doute ne faut-il pas prendre pour argent comptant la rhétorique de la « diversité » que brandissait volontiers Nicolas Sarkozy avant même son élection à la présidence de la République ; et l'on a pu voir que les nominations *hautement symboliques*, dans son premier gouvernement, de femmes des minorités visibles (Rachida Dati, Rama Yade et Fadela Amara), s'avéraient à l'usage *purement symboliques*. Si elles servent surtout à rendre visible l'ouverture à la diversité comme un fait du prince, l'exception confirmant la règle, ces minorités symboliques sont exposées à n'être *in fine* que des minorités jetables. Il n'en reste pas moins qu'en France, la droite s'approprie plus volontiers que la gauche cette rhétorique – quitte à rabattre, comme Nicolas Sarkozy dans son discours du 17 décembre 2008 à l'École polytechnique, la promotion de la diversité sur celle de « boursiers » définis par des critères sociaux traditionnels. La rationalité économique du patronat, assortie d'une rationalisation politique de l'Institut Montaigne démontrant que l'exigence de justice raciale n'est pas incompatible avec les intérêts de la droite, y est peut-être pour quelque chose. Dès 2004, son président Claude Bébéar suggérait en effet que l'emploi des minorités visibles

dispenserait d'un recours autrement inéluctable à l'immigration, tandis que Yazid Sabeg, qui devait être nommé Commissaire à la diversité et à l'égalité des chances à l'occasion de ce discours présidentiel, rappelait déjà la « stratégie sudiste » du président Richard Nixon, lequel avait durablement divisé aux États-Unis le parti démocrate en enfonçant le coin de la question raciale avec sa politique d'*affirmative action*⁷.

À l'inverse, la gauche reste pour le moins réticente, comme l'a confirmé la querelle des statistiques. Sans doute peut-on y voir une riposte tactique à la stratégie présidentielle ; en outre, plus profondément, dans la classe politique comme dans le monde intellectuel, beaucoup opposent à la racialisation de la société française une double grille de lecture, marxiste et républicaine, quitte à en proposer une étonnante synthèse. On peut toutefois faire l'hypothèse que la fidélité aux héritages idéologiques n'explique pas tout, et d'autant moins que les politiques de gauche n'ont pas hésité depuis les années 1980 à remettre en cause, dans d'autres domaines, leurs principes les mieux établis. Lorsque des Français « d'origine immigrée » entrent en politique, beaucoup considèrent encore qu'ils sont en fait des « immigrés », par contraste avec les « Français », fût-ce (dans les deux cas) avec des guillemets : l'expression paradoxale de « Français issus de la diversité » révèle d'ailleurs combien le paradigme de l'immigration continue de définir les « minorités visibles » par opposition aux Français dits « de souche »⁸.

Or, l'inertie du langage est le révélateur d'un problème politique. La gauche s'inquiète en effet, surtout depuis son échec de 2002, de la désaffection des classes populaires qui aurait fait le lit de la droite, voire de l'extrême droite. Tout se passe donc comme



si la reconquête de cet électorat supposait d'entériner la distinction entre « ouvriers » et « immigrés », en occultant, au nom de la classe, sa vérité racialisée : il s'agit de fractions des classes populaires, blanches ou non, si l'on veut bien abandonner les guillemets. Dans un retour sur leur enquête au long cours consacrée aux « ouvriers après la classe ouvrière », Stéphane Beaud et Michel Pialoux esquisSENT, sans la nommer, une théorie de ce qu'on pourrait appeler en français *blanchité* : à propos des « Blancs » (entre guillemets), l'analyse des auteurs sur « les dividendes symboliques » qu'autorise « l'identification raciale » rappellent fortement le « salaire de la blanchité », formule qu'emprunte à William E. B. DuBois le titre d'un ouvrage fondateur des études sur la « whiteness »⁹. L'exemple des États-Unis a donc bien une vertu politique.

Mais si l'on peut se demander avec Thomas Frank « pourquoi les pauvres votent à droite ? », il serait faussement lucide de s'en prendre à l'élitisme culturel des « bobos » de gauche sans voir la dimension raciale qui a

prévalu dans la stratégie républicaine depuis Richard Nixon jusqu'à Barack Obama : pour l'essentiel, Larry M. Bartels l'a établi, c'est bien dans le Sud que le Parti démocrate a perdu des électeurs auprès des classes populaires blanches – autrement dit, selon une logique de classe racialisée¹⁰. [...]

Prendre au sérieux la « question raciale » en science politique ne signifie pourtant pas s'interroger seulement sur les électeurs, mais aussi sur les élus, et sur la dimension racialisée du rapport entre les deux qui se joue dans l'élection. Autrement dit, il s'agit de penser non seulement les *minorités visibles*, mais aussi les *élus de la diversité*, soit les *représentés* et les *représentants*. [...] Si les élus de la diversité sont encore moins étudiés en France que les électeurs des minorités visibles, c'est bien sûr qu'ils restent fort peu nombreux : on sait qu'à l'Assemblée nationale ou au Sénat, du moins pour les circonscriptions métropolitaines, il est à peine besoin de savoir compter pour savoir que le compte n'y est pas. Sans doute, comme l'a montré une étude de Romain Garbaye comparant la Grande-Bretagne et la France, ou plus précisément Birmingham à Lille et Roubaix, la politique locale est-elle restée ici particulièrement fermée aux minorités dans les années 1980 et 1990¹¹. Reste qu'en matière d'élections locales, les minorités visibles, comme les femmes, sont aujourd'hui moins invisibles : c'est bien sûr que leur proportion décroît pareillement lorsqu'on s'élève dans la hiérarchie du pouvoir. [...]

Aussi reviendra-t-on [...] sur la singularité française du modèle paritaire pour mieux cerner comment la politique de la diversité n'en est pas seulement le prolongement, mais aussi bien le renouvellement – en ce qui concerne la théorie de la représentation qui la sous-tend. Catherine Achin¹² a bien montré comment la logique paritaire s'inscrit

pour une part dans une tradition historique de la représentation comme identification, qu'incarnaient par exemple aux États-Unis, [...] les antifédéralistes, soit aussi, pour emprunter à Pierre Rosanvallon sans en reprendre à son compte les conséquences politiques, la représentation comme « figuration » plutôt que comme « mandat ». Toutefois, il importe de distinguer deux figures de la « figuration », si l'on peut dire : d'une part, l'identification qui prévaut aujourd'hui aux États-Unis, soit ce que Jane Mansbridge appelle «représentation descriptive»¹³ ; d'autre part, la «représentation miroir» qui définit l'argument paritaire. En effet, la question n'est pas en France, comme c'est le cas outre-Atlantique, de savoir si «les femmes devraient représenter les femmes», mais si la différence des sexes censée structurer la société requiert d'être reflétée dans la représentation nationale.

C'est cette distinction entre représentation « descriptive » et « miroir » qui permet de préciser aujourd'hui la logique ambiguë qu'implique la diversité en politique. La justification de la parité était non pas que les femmes n'étaient pas assez représentées, mais qu'elles étaient insuffisamment représentantes. Il s'agissait donc en apparence d'un argument fondé sur la nature de la représentation, supposée sexuée, et non sur la réalité avérée des discriminations sexuelles. C'est bien pourquoi la parité n'était pas présentée comme exemplaire : il importait en effet de récuser l'idée qu'elle n'était qu'un point de départ, bientôt suivi par d'autres exigences antidiscriminatoires, par exemple dans le monde de l'entreprise, comme ce sera pourtant le cas dans les années 2000. Bref, tout comme il convenait d'exorciser le spectre du « cheval de Troie » du multiculturalisme, et pour reprendre une [...] image brandie par Alain Finkielkraut, il fallait conjurer la menace de la « boîte de

Pandore » en se cantonnant à la représentation politique.

Or, les choses changent avec la diversité : sans doute les minorités visibles apparaissent-elles enfin aujourd’hui, comme déjà hier les femmes, insuffisamment représentantes ; mais on n’en oublie pas pour autant qu’elles sont trop peu représentées. Pour la parité, il s’était avéré impossible de faire le lien entre discriminations et représentation. En revanche, la diversité est promue en réponse aux discriminations, tant dans la société en général que dans le monde politique en particulier¹⁴. C'est donc une articulation nouvelle du rapport entre représentants et représentés qui se dessine – et qui explique l'ambiguïté et l'ambivalence déjà relevées, chez les uns comme chez les autres : la théorie de la diversité hésite constamment entre les deux versions de la figuration, à savoir l'identification de la représentation descriptive, et la symbolisation de la représentation miroir. On comprend pourquoi le paradoxe minoritaire fonctionne mieux encore qu’au moment de la parité : jouer de l'identification, et ne pas en jouer, c'est bien ce qui décrit aujourd’hui le dilemme des acteurs de cette représentation politique nouvelle, minorités visibles autant qu’élus de la diversité ■

1. Pour l'articulation problématique de la « diversité » avec la parité, voir Éric Fassin, « La parité sans théorie : retour sur un débat », dans Éric Fassin, Christine Guionnet (dir.), « La parité en pratiques », *Politix*, 15 (60), 2002, p. 19-32.
2. Françoise Gaspard, Claude Servan-Schreiber, Anne Le Gall, *Au pouvoir, citoyennes ! Liberté, égalité, parité*, Paris, Seuil, 1992. Voir aussi Sylviane Agacinski, *Politique des sexes*, Paris, Seuil, 1998.
3. Didier Fassin, Éric Fassin (dir.), *De la question sociale à la question raciale ? Représenter la société française*, Paris, La Découverte, 2006 (réédition avec une nouvelle préface en 2009).
4. Voir Pap Ndiaye, *La condition noire. Essai sur une minorité française*, Paris, Calmann-Lévy, 2008 (réédition : Folio, 2009). Et Éric Fassin, « Actualité de la “question noire” », dans Ahmed Boubeker, Abdellali Hajjat (dir.), *Histoire politique des immigrations (post)coloniales. France, 1920-2008*, Paris, Amsterdam, 2008, p. 275-288.
5. Voir Éric Fassin, « Statistiques raciales ou racistes ? Histoire et actualité d'une controverse française », dans Didier Fassin (dir.), *Les nouvelles frontières de la société française*, Paris, La Découverte, 2010, p. 427-451.
6. Patrick Simon, « Comment la lutte contre les discriminations est-elle passée à droite ? », *Mouvements*, 52, décembre 2007, <<http://www.mouvements.info/Comment-la-lutte-contre-les.html>>.
7. Sur la rhétorique politique nouvelle de la diversité et la distance qui continue d'en séparer les pratiques, voir les travaux de Vincent Geisser, depuis *Ethnicité républicaine. Les élites d'origine maghrébine dans le système politique français*, Paris, Presses de Sciences Po, 1997, jusqu'à, avec El Yamine Soum, *Discriminer pour mieux régner. Enquête sur la diversité politique*, Paris, L'Atelier, 2008. Voir aussi leur communication « La promotion de la diversité partisane : une réponse politique aux discriminations ? », Section thématique 34, Congrès de l'Association française de science politique, Grenoble, 2009 (<<http://www.congresafsp2009.fr/sectionsthematiques/st34/st34geissersoum.pdf>>).
8. Voir sur ce point, en particulier, la fin du livre d'Olivier Masclet, *La gauche et les cités. Enquête sur un rendez-vous manqué*, Paris, La Dispute, 2003 ; sur les usages de la diversité, la communication collective (de Marie Cartier, Isabelle Coutant, Olivier Masclet et Yasmine Siblot) : « Les listes prennent des couleurs... Promotion et marginalisation des candidats de la “diversité” dans une commune de la banlieue parisienne », Section thématique 34, cité (<<http://www.congresafsp2009.fr/sectionsthematiques/st34/st34cartier.pdf>>).
9. Voir Stéphane Beaud, Michel Pialoux, « Racisme ouvrier ou mépris de classe ? Retour sur une enquête de terrain », dans D. Fassin, É. Fassin (dir.), *De la question sociale à la question raciale ?..., op. cit.*, p. 72-90. Cf. les dernières pages de David Roediger, *The Wages of Whiteness. Race and the Making of the American Working-Class*, Londres, Verso, 2007 (1re éd. : 1991) ; et la présentation de Bastien Bosa, « Plus blanc que blanc. Une étude critique des travaux sur la whiteness », dans D. Fassin (dir.), *Les nouvelles frontières de la société française*, op. cit., p. 129-145.
10. Thomas Frank, *Pourquoi les pauvres votent à droite. Comment les conservateurs ont gagné le cœur des États-Unis et celui des autres pays riches*, Paris, Agone, 2008. L'édition française force le

- trait pour mieux éclairer la situation française (l'original s'appelle simplement : *What's the Matter With Kansas ?*) sans toutefois poser clairement la question raciale. La thèse à succès de Thomas Frank est contestée, sur des fondements empiriques, par la science politique aux États-Unis : voir Larry M. Bartels, « What's the Matter with *What's the Matter with Kansas ?* », *Quarterly Journal of Political Science*, 1, 2006, p. 201-226.
11. Romain Garbaye, *Getting Into Local Power. The Politics of Ethnic Minorities in British and French Cities*, Oxford, Blackwell, 2005. Il semble significatif que cet ouvrage d'un chercheur français soit publié en anglais.
12. Catherine Achin, « Représentation miroir vs. parité. Les débats parlementaires relatifs à la parité revus à la lumière des théories politiques de la représentation », *Droit et société*, 47 (1), 2001,
- p. 237-256. Voir les références à Pierre Rosanvallon, *Le Peuple introuvable. Histoire de la représentation démocratique en France*, Paris, Gallimard, 1998 ; et Bernard Manin, *Principes du gouvernement représentatif*, Paris, Flammarion, 2e éd., 1996 (Champs).
13. Jane Mansbridge, « Should Blacks Represent Blacks and Women Represent Women ? A Contingent "Yes" », *The Journal of Politics*, 61 (3), août 1999, p. 628-657.
14. J'avais tenté de proposer un tel argument, en termes de discriminations, au moment du débat sur la parité, mais je n'avais pu qu'en constater l'insuccès social : Éric Fassin, « L'épouvantail américain : penser la discrimination française », dans « Feuilleton du minoritaire » (Dossier : « Les Femmes »), *Vacarme*, 4-5, septembre - novembre, 1997, p. 66-68.

